Image not found or type unknown

Dépassement du délai de 30 mois pour assigner en divorce

Par **monacci isabelle**, le **27/04/2018** à **08:09**

Mon avocat a laissé dépasser le délai de 30 mois pour assigner. Pour me faire avaler la pilule, il a d'abord essayer de me faire croire que je devais tout recommencer puisque mon mari ne répondait pas.
Dans ce courrier, il m'ecrit: "Madame, la carence de votre époux n'a pas pu permettre d'agir au fond contre lui" il faut tout recommencer, onc comprise, ect...

Je suis buandière, je n'ai rien compris à ce courrier sauf qu'il fallait tout recommencer... J'étais effondrée.

C'est un ami qui m'a ouvert les yeux et qui a compris que mon avocat avait laissé dépasser les délais et tentait de m'abuser en voulant me faire croire que la cause en était l'absence de mon mari...

Je précise que mis devant le fait, mon avocat a reconnu sa faute.

Je souhaite maintenant écrire au bâtonier pour faire valoir mes droits par rapport à la faute de mon avocat mais je suis perdue car je ne sais pas comment évaluer mon préjudice...
Préjudice des honoraires versés pour rien, de tout ce temps perdu... préjudice moral d'être traitée comme une moins que rien par celui qui devait me défendre?, ect... comment l'évaluer?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés